



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE PRINCIPALE - 2020

Tarifs maximum autorisés

BAREME DES HONORAIRES POUR LES MANDATS DE VENTES (TTC)

De	0 €	à	30 000 €	3000€ (forfait)
De	30 001 €	à	65 000 €	5000€ (forfait)
De	65 001 €	à	165 000 €	7%
De	165 001 €	à	300 000 €	6%
De	300 001 €	à	500 000 €	5%
De	500 001 €	à	Et plus	4%

BAREME DES HONORAIRES POUR LES ENTREPRISES ET COMMERCE (TTC)

Honoraires à charge du vendeur sauf stipulation contraire convenue au mandat

Ventes Commerces	10% (mini 5000€)
Bail Professionnel	10% des loyers annuels hors charges au preneur
Bail 3/6/9	816,66 € HT soit 980 € TTC

BAREME DES HONORAIRES POUR LE FONCIER (TTC)

Honoraires à charge du vendeur sauf stipulation contraire convenue au mandat

TERRAINS	8% du prix du bien (mini 5000€)
----------	---------------------------------

BAREME DES HONORAIRES POUR LA LOCATION (TTC)

limite de plafond à ne pas dépasser zone non tendue 8€/m² - zone tendue 10€/m² - zone très tendue 12€/m²

BAILLEUR	Visite - Dossier locataire - Rédaction du bail (1) -	Etat des lieux
	8€/m ²	3€/m ²
LOCATAIRE	Visite - Dossier locataire - Rédaction du bail (1) -	Etat des lieux
	8€/m ²	3€/m ²
Honoraires entremise à la charge par moitié du bailleur et du locataire : HT soit 8,4 % TTC du loyer annuel		7 %
selon Loi ALUR décret en vigueur le 15 sept. 2015		

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION (TTC)

Prestation Gestion	7,5% du montant du loyer hors charges
Prestation Gestion des locaux commerciaux	9,5% du montant du loyer hors charges
Frais d'ouverture de dossier	40 €

BAREME DES HONORAIRES POUR LA LOCATION SAISONNIERE (TTC)

Honoraires location saisonnière	25%
Frais de commercialisation	70 €

(1) Le bail est rédigé par le réseau

ESTIMATION DE VOTRE BIEN OFFERTE